



Ma conjointe peut-elle voler mes enfants

Par Nick33

Bonjour à toutes et tous,

Comme souvent en cas de séparation, les situations sont complexes et je vais tenter de vous en décrire l'essentiel.

Ma question (qui me terrorise), est de savoir si mon ex-conjointe peut me voler mes (nos) enfants.

En synthèse :

- Je suis PACSE depuis 17 ans.
- Nous avons 2 enfants de 2,5 ans et 4,5 ans.
- J'ai découvert une liaison de Madame entretenue depuis 6 mois, avec un homme avec qui elle m'avait déjà trompé il y a 10 ans. (les 2 adultères ont été découverts début mars, mais je ne lui ai encore rien dit depuis 17 jours maintenant).
- Cet homme vit dans une autre région, à 5heures de route de notre résidence actuelle.
- Nos enfants sont nés ici, l'une est en maternelle ici, et elles ont leurs habitudes de parcs et de jeux ici.

MA QUESTION :

Si Madame venait à décider d'aller vivre avec son amant, si elle était portée par un amour fou, et/ou influencée par un tiers, bref, si elle le demandait, lui est-il possible d'obtenir une garde alternée dans cette nouvelle ville à 5heures de route ?

Au delà de la trahison, de la douleur, de l'humiliation, je subirais l'ultime supplice de devoir quitter mon environnement actuel pour m'installer à proximité de son amant et espérer voir mes enfants en garde alternée.

Voilà pourquoi je garde pour l'instant cela pour moi (même si je me décompose de jour en jour).

Pourquoi suis-je très inquiet :

J'ai consulté une avocate la semaine dernière, pensant me rassurer sur ce sujet, me permettant d'envisager sereinement une discussion ensuite avec ma conjointe.

Or, au lieu de me répondre ce que j'attendais :

"Monsieur, nous sommes en 2025, cela n'existe plus, le père a autant d'importance que la mère et rien n'est en faveur des enfants de les déplacer à 5heures de route".

Sa réponse a été :

"Certains juges considèrent qu'un enfant (surtout à ces ages), à besoin de sa mère, point final. Donc si la mère part vivre à 5heures de route, les enfants devront être proches de leur mère. Monsieur, il faudra se battre avec un bon dossier."

Je suis effondré et tétanisé par ne serait-ce que la possibilité que cela soit possible.

Qu'en pensez vous ?

NB / je ne cherche pas à être faussement rassuré si c'est la société dans laquelle nous vivons, mais vraiment à savoir à quoi m'attendre, dans la pire situation.

Merci d'avance et infiniment pour vos retours

Nick,

Par Henriri

Hello !

Lectures pour votre information :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3133]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3133[/url]

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18785]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18785[/url]

Mais aussi celles-ci qui semble assez pertinente :

[url=https://www.soreau-avocat.fr/les-erreurs-que-commettent-les-peres-pour-la-garde-de-leurs-enfants]https://www.soreau-avocat.fr/les-erreurs-que-commettent-les-peres-pour-la-garde-de-leurs-enfants[/url]

A+

Par kang74

Bonjour

Si la mère part à 5 heures de route, l'erreur est de demander la garde alternée, bien évidemment impossible .

Il faut demander la résidence exclusive des enfants , seul mode de garde possible , Madame ayant la liberté d'habiter ou elle veut .

Bien évidemment quelque soit le contexte, le juge prendra sa décision par rapport à l'intérêt de l'enfant .

Même si, le fait qu'elle parte loin de leurs repères vous est favorable, rien n'est gagné si vous ne pouvez pas assumer la résidence principale : il faut prouver que c'est possible .

Et il faut prouver que vous comprenez que vos enfants ne sont pas des choses qu'on instrumentalise dans un conflit : rien que de parler de " vol" (ils ne sont pas votre propriété) de parler du couple et de ses problèmes (qui n'a rien à faire dans un dossier jaf) et surtout uniquement de vous , peut vous nuire .

C'est en ce sens que l'avocate vous avertit, que même si le contexte vous est favorable, rien n'est gagné .

Apprenez donc dans cette procédure à exposer l'intérêt des enfant à vivre avec vous (disponibilités pro pour assumer vos devoirs de parent : réunion, medecin etc) respect de l'autre parent (et de ses droits à les voir) ... et stabilité émotionnelle .

Ce serait vous mentir de dire le contraire .

Par janus2

les 2 adultères ont été découverts début mars

Bonjour,

Petit détail, il n'y a adultère que dans le mariage, or vous n'êtes pas mariés...

Par Isadore

Bonjour,

Personne ne peut voler un enfant, ce n'est pas un bien. C'est une formulation très nocives devant un JAF.

Il faut bien comprendre que le JAF tranche dans l'intérêt des enfants, et ne prend en compte que les facteurs qui influent sur l'enfant.

Le fait que votre partenaire ait un amant sera sans intérêt sur la décision, ce sont des affaires entre adultes.

En général si un parent fait le choix de s'éloigner, le parent qui reste sur place et permet aux enfants de conserver leurs repères habituels part avec un avantage s'il veut assumer la résidence principale.

Mais encore faut-il qu'il demande la résidence principale.

Il faut aussi qu'il soit apte à l'assumer. Si vous débarquez devant le juge complètement dévasté en tenant le même discours que dans votre message initial, le JAF risque d'estimer que vous n'êtes pas en état d'assumer le quotidien de deux jeunes enfants, en résidence principale ou alternée.

"Certains juges considèrent qu'un enfant (surtout à ces ages), à besoin de sa mère, point final. Donc si la mère part vivre à 5heures de route, les enfants devront être proches de leur mère. Monsieur, il faudra se battre avec un bon dossier."

Je ne l'aurais pas formulé ainsi. J'aurais plutôt dit que pendant les premières années de la vie les juges tendent à accorder la résidence principale à la personne qui s'occupe le plus de l'enfant au quotidien, ce qui est logique. Et dans notre société, la personne qui s'occupe le plus des jeunes enfants est très majoritairement la mère.

Le pourcentages de pères prenant un congé parental est de l'ordre de 1% contre environ 15 % des mères.

Les études comme celles menées par l'INSEE montrent que plus l'enfant est jeune, plus il tend à passer de temps avec sa mère, c'est souvent la mère qui aménage son temps de travail (temps partiel, congé parental, congés enfant malade). C'est aussi majoritairement les mères qui assument l'essentiel du quotidien et son organisation : rendez-vous chez le médecin, suivi scolaire...

Si dans votre couple l'implication dans le quotidien des enfants est plutôt égalitaire, ou que c'est plutôt vous qui l'assumez, ce sera un excellent argument pour vous. Si l'on ne vous voit jamais chez le médecin traitant, à l'école, aux activités extrascolaires ni poser un jour de congé quand ils sont malades... vous comprendrez aisément la réponse de l'avocate.

Les JAF ont cessé de considérer que les jeunes enfants ont davantage besoin de leur mère car c'est la mère, car les études montrent toutes que c'est faux. En revanche ils vont très logiquement préférer confier la résidence principale au parent le plus apte à l'assumer par son implication dans la gestion et l'organisation du quotidien.

Attention également à ne pas dénigrer la mère. Pour le moment elle ne donne aucun signe de ne pas faire passer l'intérêt de ses enfants en premier. Cela fait six mois selon vous qu'elle fréquente cet homme, elle n'est pas encore partie en cavale avec lui.

Par Nick33

Bonjour et merci pour vos retours,

Dans l'ensemble, vous me confirmez sur le fond que ce n'est pas une évidence pour l'intérêt de l'enfant que de ne rien changer et je le comprends.

Pour l'intérêt des enfants, un déménagement de la mère impliquerait :

- une démission professionnelle de la mère (avec futur incertain)
 - un changement d'école pour l'enfant en maternelle
 - une perte des quelques amies d'école
 - un changement de repères (parc, jeux, activités du samedi)
- implique un changement d'école.
- 2 nouveaux logements (voire une nouvelle famille si elle se mets en ménage)

D'un autre côté : rester dans le village en GA maintiendrait TOUT cela et ne génère que 2 nouveaux logements. J'ai du mal à comprendre en quoi un juge pourrait favoriser une telle instabilité.

@janus2

Tout à fait, il n'y a pas de notion d'adultère en étant PACSE, et la trahison entre adultes ne joue en rien sur la décision des enfants. Ce ne sera pas un argument en ma faveur.

@kang72

merci Kang pour votre franchise.

Bien sur il m'était difficile d'évoquer la situation sans des éléments de contexte, et je dois faire la part des choses, surtout en cas de conflit.

Je n'avais pas en tête d'exiger une garde exclusive, mais simplement exiger une garde alternée, pour le bien des enfants et dans notre village acutel pour le maintien de leur stabilité.

Sa logistique personnelle et amoureuse ne me concerne ni moi, ni les enfants.

J'en comprends que ce serait une erreur de demander une garde alternée, suggérez vous de demander directement une garde exclusive ? Je ne souhaite pas priver mes enfants de leur mere.

@isidore

Dans ma situation, je ne travaille plus depuis 1,5 ans et m'occupe beaucoup des enfants.

Nous sommes dans une gestion plutôt équilibrée, mais en aucun cas elle ne s'occupe plus des enfants que moi.

J'assiste à toutes les sorties scolaires.

J'emmène ma fille tous les matins à l'école.

Les enfants réclament papa quand ils sont malades, et mon entourage constatent à quel point je m'en occupe.

Mais il s'agit de parole contre parole, et si la parole maternelle est plus forte, je perds.

Enfin, dernier point que vous évoquez. La cavale n'est peut être pas dans ses plans, et faire un choix lui est peut être tout simplement impossible, mais quand on découvre une trahison, on ne peut qu'anticiper le pire, sans le souhaiter bien entendu.

Mon souhait à ce stade, pour le bien être des enfants, serait de maintenir une garde alternée intelligente dans notre village actuel, et que sa vie d'adulte ne soit que de son ressort.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous ne pouvez pas exiger la garde alternée.

C'est le choix le plus courant lorsque les parents résident à proximité, mais si la mère part à 500 km, c'est impossible.

Et vous ne pouvez pas utiliser cette garde alternée pour imposer à la mère d'habiter dans le même village que vous.

Elle habite où elle veut !

Par kang74

Vu que chaque personne a le droit de vivre où il veut, que votre ex veut déménager, la demande de la garde alternée ne peut être que refusée pour des raisons assez évidentes .

Vous ne voulez pas les priver de leur mère, ce ne sera pas le cas, elle aura encore des droits , pendant les vacances par exemple .

Par de là, la demande légitime est d'avoir la résidence exclusive, que ce soit chez vous ou chez elle .

Donc oui les repères de l'enfant sont important mais comme l'a expliqué Isadore, il n'y a pas que les repères spatio temporels qui comptent .

Et enfin si un parent semble instable, on ne prendra pas de risques : vous semblez très affecté .

Prenez du recul, avec l'aide d'un pro si besoin, pour ne vous occuper que de vous et des enfants : ne jugez pas la mère .

Un déménagement et quitter son compagnon au bout de 17 ans , n'est pas de l'instabilité ... C'est juste un choix de vie qui change .

Y a t il une procédure envisagée actuellement ? Ou vous en êtes avec votre ex ?

Ce n'est pas parce qu'on trompe son conjoint qu'on veut forcément habiter à 500km pour autant .

Il faut profiter de laps de temps pour être ouvert à la discussion sur l'avenir des enfants, ne pas la dénigrer, bref éviter de provoquer ce que vous redoutez .

Si elle veut partir avec son amant; vous gérez à sa place , pas de problème .

Et vous communiquez à l'écrit, mail, sms, tout peut être produit devant un JAF .

Par précaution, si vos enfants sont scolarisés, vous opposez à une éventuelle radiation de leur établissement scolaire et à leur réinscription ailleurs : démarche à faire auprès des établissements, et académies .

N'attendez pas .

L'anticipation, ce n'est pas paniquer pour rien : c'est juste se tenir prêt si ...

Vous savez maintenant ce qui peut vous nuire et ce qui peut vous aider .

Vous savez la seule demande qui sera étudiée si elle s'en va à 500 km .

Prenez en acte, c'est tout et faites ce qu'il faut .

Par Nick33

Merci @yapadequoi pour votre retour,

J'entends que je ne peux pas imposer à la mère d'habiter à proximité des enfants (et loin de son amant du coup), mais n'est-ce pas le même raisonnement que d'obliger un père à habiter à 5h de chez lui pour espérer voir ses enfants ?

La mère, (ou le père) peut habiter ou elle veut, je le comprends parfaitement, mais en quoi est-ce dans l'intérêt de l'enfant ?

Par Isadore

J'ai du mal à comprendre en quoi un juge pourrait favoriser une telle instabilité.

Ben tout simplement pour éviter une plus grande instabilité (je ne dis pas que c'est le cas, mais que ce pourrait être le cas) : continuer à vivre avec le parent qui s'en occupe le plus au quotidien et qui sait se rendre disponible.

Imaginez une situation où un parent n'est jamais disponible, ne s'occupe presque pas des enfants et où l'autre assume toutes les tâches relatives aux enfants : assez logiquement, le juge tendra à confier les enfants au second parent.

Mais il s'agit de parole contre parole, et si la parole maternelle est plus forte, je perds.

Elle n'est pas "plus forte". Le JAF s'appuiera essentiellement sur les éléments du dossier.

Si besoin n'hésitez pas à consulter pour vous faire aider, vos sentiments n'ont rien à voir avec la résidence des enfants mais votre souffrance est réelle.

Et ensuite, la première chose à faire sera de discuter avec la mère et d'essayer de vous entendre.

Par Nick33

Merci @kang74

- Bien sur je suis affecté, même si mon entourage semble saluer mon calme et ma sérénité à ne pas réagir à chaud et à prendre le temps de la réflexion.

- Bien sur également qu'une fois la liaison (et non l'adultère donc) est mise sur la table, il peut y avoir d'autres issues intelligentes.

Mais le risque même infime de voir partir mes enfants me fait me taire et laisser courir cette situation (comme elle dure depuis 6 mois, puisqu'elle ne semble pas vouloir partir non plus).

Pour l'instant, aucune procédure, mais je ne suis pas prêt à perdre, donc pas prêt à engager le combat.

Par Nick33

Ben tout simplement pour éviter une plus grande instabilité (je ne dis pas que c'est le cas, mais que ce pourrait être le cas) : continuer à vivre avec le parent qui s'en occupe le plus au quotidien et qui sait se rendre disponible.

Imaginez une situation où un parent n'est jamais disponible, ne s'occupe presque pas des enfants et où l'autre assume toutes les tâches relatives aux enfants : assez logiquement, le juge tendra à confier les enfants au second parent.

Ce n'est pas le cas, je ne travaille pas, donc m'occupe beaucoup des enfants, mais elle aussi, nous sommes équilibrés. je n'aurai aucun mal à assurer leur éducation et leur stabilité, autant par le temps que je leurs accorde que par l'argent dont je dispose.

Mais je ne suis pas la mère...

Par kang74

La liberté de déplacement est une liberté fondamentale .

Donc non , personne ne peut restreindre ce droit .

Personne ne vous obligera à rester ou à partir .

La seule chose qu'on peut faire , c'est donc d'en tirer les conséquences par rapport aux enfants : pas de garde alternée vu la distance, résidence habituelle avec le parent qui conserve les repères des enfants .

Pour revenir sur ce que vous avez dit : vous ne travaillez pas ... C'est à dire ? Vous êtes retraité ? En congé parental ? Parce que certes vous habitez actuellement dans la résidence familiale (location ? Propriétaire) mais sur le moyen terme, est ce que vous aurez les moyens de continuer à y habiter ?

Par Nick33

@kang74

Pour revenir sur ce que vous avez dit : vous ne travaillez pas ... C'est à dire ? Vous êtes retraité ? En congé parental ? Parce que certes vous habitez actuellement dans la résidence familiale (location ? Propriétaire) mais sur le moyen terme, est ce que vous aurez les moyens de continuer à y habiter ? Je ne travaille pas car ma situation financière est devenue confortable. J'ai beaucoup travaillé. A la naissance de mes enfants, puis la 40aine passée, j'ai souhaité réorienté mes priorités.

Nous sommes propriétaires (du moins sous crédit).

Par kang74

Ok donc un bon point plutôt qu'un mauvais .

Vous avez tout le temps qu'il faut pour prendre soin des enfants sans compromettre leurs conditions de vie .

Et vraisemblablement assez malin,pour comprendre qu'il va falloir être exemplaire avec les enfants et avec votre ex pour anticiper une rupture.

Un " il y a une réunion à l'école ce soir ; tu comptes y aller ?" ou un " j'emmène X au medecin car il est malade : on se retrouve la bas?" par sms, ce n'est pas que paroles contre paroles, par exemple ...

Et bien evidemment, jamais, d'insultes , de jugement , ou truc chelou qui prouve un état psychologique perturbé.

Par Henriri

Hello !

Nick pour l'instant il ne se passe "rien" (!) je veux dire par là que vous savez que votre compagne a une liaison (se doute-elle que vous savez ?) mais qu'en l'état la question des enfants ne se pose pas.

La première question à envisager n'est-elle pas plutôt celle de l'avenir de la relation entre votre compagne avec vous ? Sur ce point il faut peut-être vous faire accompagner sur le plan psychologique pour être mieux armé si votre compagne envisage un jour de vous quitter ou si vous choisissez d'aborder le problème de couple avec elle à un moment.

Pour ce qui est de la question "subsidaire" (!) des enfants en cas de rupture du pacs au fond, les autres intervenants vous ont donné de bons conseils et vous avez des atouts en main à cultiver.

Courage.

Par Nick33

Bonjour Henriri,

Nick pour l'instant il ne se passe "rien" (!) je veux dire par là que vous savez que votre compagne a une liaison (se doute-elle que vous savez ?) mais qu'en l'état la question des enfants ne se pose pas.

Vous avez raison, pour l'instant il ne se passe rien, mais je n'ai pas la certitude qu'elle ai pris de l'avance sur des sujets que je n'avais pas en tête. Donc en effet, je ne fais "que" prévoir le pire.

Totalement hors sujet juridique ici et sans lien avec les enfants, je m'en excuse par avance (mais pour vous répondre) : Sans évoquer la liaison, j'ai évoqué le couple et en poussant un peu, l'idée d'une séparation peut être envisagée, mais dans ce cas, elle veut retourner vivre dans notre ancienne région.

Donc sa position est déjà pour moi inquiétante et je ne sais pas jusqu'ou elle est prête a aller pour, comme dit plus haut, profiter "sa liberté fondamentale".

Elle se trouve certainement dans une équation insoluble.